

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. **Objet et application des conditions générales de vente :**

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les conditions générales de vente (CGV) des Produits fournis par la Société 2 S CONCEPT.

Les présentes conditions générales de vente représentent l'ensemble des stipulations qui constituent l'offre émise par la Société 2 S CONCEPT à destination de tout acquéreur potentiel de ses Produits, Appareils dentaires.

Le fait de passer commande des Produits de la Société 2 S CONCEPT implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les CGV.

Toute condition contraire opposée par le Client sera donc inopposable à la Société 2 S CONCEPT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

II. **Commandes :**

Le contrat de vente n'est parfait que sous la réserve du retour par le Client :

- d'un exemplaire de l'étude de prix ou du devis dûment accepté et accompagné du chèque d'acompte, ou
- d'un bon de commande sur papier à en tête du Client et accompagné du chèque d'acompte ; cette commande devra comporter la spécification exacte du matériel commandé, les instructions d'expédition, le lieu de destination finale de la marchandise.

Toute modification de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit dans un délai de sept jours à compter de l'enregistrement de la commande par la Société 2 S CONCEPT soit à l'adresse du siège de la Société 2 S CONCEPT situé 24 rue de la MAGNANERIE 78460 CHOISEL.

La Société 2 S CONCEPT se réserve le droit de modifier ses produits sans préavis.

En cas de changement de situation du Client (décès limitation de couvertures de notre compagnie d'assurance crédit...) la Société 2 S CONCEPT se réserve le droit d'annuler le marché, d'exiger des garanties ou de modifier les conditions de paiement qui ont initialement été indiquées au Client.

III. **Prix :**

Les prix et engagements donnés par téléphone ou par un représentant ne deviennent définitifs qu'après confirmation écrite.

Ils n'engagent la Société 2 S CONCEPT que pour une réponse immédiate.

Les prix de vente sont fixés lors de la passation de la commande.

Les prix donnés sont fondés sur le prix de la main d'œuvre, des matières premières et de l'énergie, en vigueur au moment de l'offre ou de la commande; néanmoins et sous réserves de l'application de textes légaux ou réglementaires d'ordre public.

La Société 2 S CONCEPT se réserve le droit de modifier sans préavis ses prix, notamment dans l'hypothèse d'une variation de l'un de ces facteurs.

Tous les prix s'entendent TTC, frais d'emballage, transport et d'assurance non compris. Seul le prix total figurant sur la facture finale s'entend TTC, frais d'emballage, transport et d'assurance compris.

IV. **Conditions de Règlement- Pénalités :**

Un acompte sera être exigé à la commande, le solde à la réception de la facture.

La facturation interviendra à réception des Produits.

Les factures sont payables à 30 jours au comptant ou par traites après accord préalable.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

Par ailleurs, le défaut de paiement à échéance d'une somme due pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause rendra immédiatement exigibles les échéances du présent contrat, quelles que soient les conditions de règlement initialement prévues, et ceci sans préjudices des pénalités de retard de paiement.

Pour tout retard de règlement, l'acheteur sera redevable d'une pénalité calculée sur l'intégralité des sommes dues par le Client, correspondant au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de 7 points.

Ces pénalités seront exigibles de plein droit à l'expiration d'un délai de trente jours suivant la date d'émission de la facture impayée.

Les frais de poursuites et honoraires pour recouvrement de factures impayées sont à la charge du Client défaillant.

III. **Livraison :**

I. Risques : Tous les risques, notamment en cas de perte ou d'avaries, seront pris en charge par le Client au moment de la livraison.

2. Délais : Les délais de livraison ne sont mentionnés qu'à titre purement indicatif.

Le Client ne pourra refuser les marchandises en dehors des délais indiqués.

Les retards éventuels ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande ni donner lieu à pénalités ou à dommages-intérêts pour quelque motif ou conséquence que ce soit.

En particulier, la Société 2 S CONCEPT est déchargée de plein droit de toute responsabilité relative à d'éventuels retards de livraison dans les cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le Client, où les renseignements fournis par celui-ci ne seraient pas arrivés en temps utile, en cas de modification ou de complément de commande ou de circonstances qui empêcheraient l'exécution de la livraison, ou encore qui la rendraient plus difficile.

Sont notamment visés par ce dernier cas, tous les cas de force majeure, décisions des autorités, grèves ou lock-out, difficultés d'approvisionnement non imputable à la Société 2 S CONCEPT qui pourraient retarder une livraison, événements naturels etc...

En cas de défaillance de l'acheteur le jour de la livraison, la Société 2 S CONCEPT pourra considérer, si elle le souhaite que la vente est annulée.

La Société 2 S CONCEPT pourra également facturer des frais de stockage, y compris si elle choisit l'annulation de la vente.

3. Réclamations : Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit et faire l'objet d'un retour, après accord de la Société 2 S CONCEPT, dans les huit jours suivant l'arrivée des produits.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices et anomalies constatés.

Il devra laisser à la Société 2 S CONCEPT toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Les marchandises renvoyées doivent l'être dans l'état où la Société 2 S CONCEPT les a livrées. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par la Société 2 S CONCEPT dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra en obtenir le remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages intérêts.

V. **Retour de marchandises :**

Tout ou partie des fournitures ayant fait l'objet d'un bon de commande et dont la livraison n'a pas été sujette à réclamation dans le délai indiqué ci-dessus ne peut en aucun cas être retournée et reprise sauf acceptation de notre part par écrit.

VI. **Services après-vente :**

La Société 2 S CONCEPT assure le service après-vente pour tous les Produits vendus, pendant et au-delà de la période de garantie.

Aucune indemnité pour un délai prétendument trop important ne pourra être réclamée à la Société 2 S CONCEPT de ce chef sauf si la réparation excède 60 jours calendrier sauf à démontrer que la Société 2 S CONCEPT s'est heurtée à un cas de force majeure ou que la réparation n'est pas possible dans des conditions raisonnables.

VII. **Clause de réserve de Propriété :**

Il est expressément convenu entre les parties que le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'au règlement intégral du prix convenu et des frais et intérêts afférents à la vente, étant précisé que l'acquéreur supportera l'ensemble des risques y afférents dès la livraison sans qu'il soit tenu compte du transfert retardé de la propriété et devra souscrire toutes assurances utiles à ce sujet.

En cas de non-paiement du matériel à échéance, la Société 2 S CONCEPT pourra en exiger à tout moment la restitution, aux frais du Client. En cas de revente autorisée par la Société 2 S CONCEPT, le Client s'engage à avertir immédiatement la Société 2 S CONCEPT pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur.

L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

VIII. **Cession de Contrat**

La Société 2 S CONCEPT peut céder à des tiers tous ses droits en vertu de tout contrat conclu avec ses Clients professionnels ou non. La cession porte tant sur ses droits que sur ses obligations à la seule condition qu'elle informe le Client de cette situation.

Par contre, le Client ne peut en aucun cas céder ses droits aux obligations à un tiers sans le consentement préalable et écrit de la Société 2 S CONCEPT.

IX. **Loi applicable - Attribution De Jurisdiction**

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social de la Société 2 S CONCEPT.

X. **Clause Pénale :**

A titre de clause pénale, le Client sera redevable pour le retard de paiement, d'un montant forfaitaire de 10% du montant de la commande ayant donné lieu au retard de paiement, avec un minimum de perception de 50 €.

XI. **Clause Résolutoire :**

Si dans les 30 jours suivant la mise en œuvre de l'article « clause pénale », le Client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre des Produits fournis par la Société 2 S CONCEPT, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, dès réception de la mise en demeure envoyée par la Société 2 S CONCEPT.

En outre, la Société 2 S CONCEPT se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au Client défaillant.

L'existence de la présente clause n'interdit pas à la Société 2 S CONCEPT de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix.